



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 AVRIL 2026 A 17 H 30

Présents à l'ouverture de la séance : Hélène GAILLARD, Nathalie MAUREL, Eric FERNANDEZ, Lionel SCHWENKE, Sabine LECINANA-MATINA, Anna STORTO, Joël CONTI, Paul SUAREZ, Jean GARNIER, Joséfa DUQUE, Laure HERNANDEZ, Valérie MAROVELLI, Marie-Lucie BOZZI, David PERRIOLLAT, Sébastien RONOT, Céline SAVINI, Cyrille ASSELIN, Monique LAMBERT, Sylvain RAVERA, Magali MONIER, Jérémy FIZE -----/
Absents-Excusés : Stéphane GRECK pouvoir à Hélène GAILLARD, Florence CATELIN pouvoir à Nathalie MAUREL, Marion FERNANDEZ pouvoir à Eric FERNANDEZ, Bastien SAVINI pouvoir à Céline SAVINI, Jean-Marc RAGOT, Virginie GIAUFFER pouvoir à Sylvain RAVERA, -----/-----/

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** désigne Cyrille ASSELIN secrétaire de séance.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** adopte le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2026.

Arrivée de Jean-Marc RAGOT à 17h42.

- **Eric FERNANDEZ** présente un état des lieux budgétaire et financier.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** décide de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025. Il décide ainsi d'inscrire au Budget Primitif 2026 les résultats suivants, ainsi que les restes à réaliser :
 - Affectation du résultat déficitaire de fonctionnement en dépense de la section de fonctionnement, au compte D 002, pour un montant de 14 368.04 € ;
 - Affectation du résultat excédentaire d'investissement en recette de la section d'investissement, au compte R 001, pour un montant de 721 410.61 €.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** décide de maintenir pour 2026 les taux communaux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, ainsi que de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, suivant le tableau ci-après :

TAXES	TAUX POUR 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	43.23%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	101.05%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18.87%

Et de maintenir la majoration de 20 % du produit de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

Arrivée de Stéphane GRECK à 18h15.

- **Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 voix contre : Monique LAMBERT, Jean-Marc RAGOT, Virginie GIAUFFER** pouvoir à Sylvain RAVERA, Sylvain RAVERA, adopte le budget primitif 2026 de la Commune, tel qu'il lui est présenté, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 ;
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** autorise le Maire, à réaliser à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve sans réserve le Compte Financier Unique du Budget annexe des caveaux du cimetière de Gréasque pour l'exercice 2025 et déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** décide d'affecter les résultats 2025 du budget annexe des caveaux du cimetière de la manière suivante :
 - Affectation de l'intégralité de l'excédent 2025 de fonctionnement au RF 002, correspondant à un excédent de fonctionnement reporté, pour un montant de 8 800 €.
 - Pas d'affectation en section d'investissement.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** adopte le Budget Primitif 2026 du budget annexe des caveaux du cimetière, tel qu'il lui est présenté, avec reprise des résultats de l'exercice 2025.

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité** décide de verser les subventions suivantes pour aider au fonctionnement des associations ainsi qu'au financement de leurs actions spécifiques :

- 400 € à l'association Aikido - Kai Sakura pour le fonctionnement.
- 750 € aux Amis de l'Instruction Laïque pour le fonctionnement.
- 1 100 € à l'Association Judo Bassin Méditerranéen pour le fonctionnement.
- 800 € à l'Amicale des Chasseurs pour le fonctionnement.
- 300 € aux anciens combattants pour le fonctionnement.
- 300 € à l'Association des Parents d'Elèves pour le fonctionnement.
- 200 € aux Ateliers du bien être pour des actions spécifiques.
- 1 500 € au Basket Club Etoile pour le fonctionnement.
- 300 € à la Boule Noire pour le Prix de la Ville et 200 € pour son fonctionnement.
- 4 000 € à la Foulée de Gréasque pour la Ronde des Mineurs et 1 000 € pour le fonctionnement.
- 150 € à l'association Grain de Zen pour le fonctionnement.
- 350 € au Handball Club Cadolive et Bassin Minier pour le fonctionnement.
- 1 300 € au Karaté et Kobudo club Ste Victoire pour un stage international et 1 000 € pour le fonctionnement.
- 750 € à l'association Mixte Gréasque Combat MGC pour le fonctionnement.
- 200 € à l'association Saraswati pour le fonctionnement.
- 1 400 € à Twirling Bâton pour les stages et 500 € pour le fonctionnement.
- 1 000 € à Véloroc de Gréasque pour la Course des Collines et des Bosses et 2 000 € pour le fonctionnement.
- 500 € à l'association Vis ta Mine G pour le fonctionnement.
- 500 € à l'amicale du CCFF pour son fonctionnement, Paul SUAREZ ne prenant pas part au vote.
- 23 000 € au Comité des Fêtes pour l'organisation des festivités du village, Nathalie MAUREL, Anna STORTO et Sylvain RAVERA ne prenant pas part au vote, autorise la passation d'une convention d'objectifs à conclure entre la Ville et le Comité des Fêtes, avant le versement de ladite subvention et autorise également le Maire à signer ladite convention.
- 1 600 € à l'Association Etoile Sportive de Gréasque pour l'organisation d'un tournoi extérieur et 3 700 € pour son fonctionnement, Céline SAVINI ne prenant pas part au vote.
- 250 € à l'Association Jardins Partagés de Gréasque pour son fonctionnement, Joséfa DUQUE ne prenant pas part au vote.
- 6 000 € au Syndicat d'Initiative pour l'organisation du Festival de Jazz et 7 000 € pour son fonctionnement, Joséfa DUQUE, Valérie MAROVELLI, Céline SAVINI, Bastien SAVINI et Magali MONIER ne prenant pas part au vote.

Conformément à la loi du 24 août 2021, confortant les principes de la République, les associations auront l'obligation de signer un contrat d'engagement républicain avant le versement de la subvention attribuée. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces subventions.

- **Arrivée de Florence CATELIN à 19h10.**

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, désigne les 6 conseillers municipaux suivants pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS : 4 représentants de la majorité municipale : Marion FERNANDEZ, Valérie MAROVELLI, Laure HERNANDEZ, Marie-Lucie BOZZI, 1 représentant de la liste « Gréasque Vers l'Avenir » : Magali MONIER, et 1 représentant de la liste « Unis pour Gréasque » : Monique LAMBERT.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés**, arrête la liste de 32 personnes en vue de la désignation par le directeur des services fiscaux, des huit membres titulaires et des huit membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h26.

Fait à GREASQUE, le 4 mai 2026



LE MAIRE,
Hélène GAILLARD

